

B. l'an mil sept cent soixante et dix huit le onze fevrier  
marie par moy pretre curé missionnaire soussigné a été baptisé  
louis telle marie louise née aujourdhuy fille de j.b. lassier  
le pere et la mère le parrain acte amitié fille de jacque fornier et denegaigne caron son épouse  
le bûcher de catherine fontaine le pere et mère le parrain acte amitié  
claver ne scavoit signer de ce requis suivant l'ordonnance  
fr. chrysostome du cast ptre

B. l'an mil sept cent soixante et dix huit le quinze fevrier  
par moy pretre curé missionnaire soussigné a été baptisé  
joseph louis fils de joseph caron et de geneviève dans  
louis le pere et mère le parrain acte louise lassier et la  
marie marie therese pelissier qui ont signé devant  
ont déclaré ne scavoit signer de ce requis suivant l'or-  
donnance, louise lassier fice therese pelissier

fr. chrysostome du cast ptre

B. l'an mil sept cent soixante et dix huit le dixhuit fevrier  
par moy pretre curé missionnaire soussigné a été baptisé  
louis sous condition geneviève antoine née d'her fille de joseph  
antoine signore et de geneviève antoine lavallée le pere et me-  
sme le parrain antoine lavallée et la mère le parrain acte charlot  
faudrait le parrain a signé lassiette ont déclaré ne  
scavoit signer de ce requis suivant l'ordonnance

antoine lavallée fr. chrysostome du cast ptre

B. l'an mil sept cent soixante et dix huit le dixhuit fevrier  
jouy enterré dans le cimetière de cette paroisse le nommé  
pierre lassiette décédé le onzième de ce mois acte devant  
quatre vingt six ans ont été présent à son enterrement  
louis laplante et pierre hébert lesquels ont déclaré ne  
scavoit signer fr. chrysostome du cast ptre

B. l'an mil sept cent soixante et dix huit le dixneuf fevrier  
jacques ay baptisé jacque ne brier fils de joseph salomé et de joseph  
salomé brier le pere et mère le parrain acte jacque lassiette  
la mère marie agathe d'her lesquels ont déclaré ne scavoit  
signer fr. chrysostome du cast ptre

B. l'an mil sept cent soixante et dix huit le vingt deux  
fevrier par moy curé missionnaire soussigné a été  
baptisé lassier marie louise née aujourdhuy fille de jacque fornier et denegaigne caron son épouse  
le bûcher de catherine fontaine le pere et mère le parrain acte amitié  
claver ne scavoit signer de ce requis suivant l'ordonnance  
de ce requis suivant l'ordonnance

fr. chrysostome du cast ptre

B. l'an mil sept cent soixante et dix huit le vingt trois fevrier  
après la publication de trois bans de promesse de mariage  
faite au prêtre des mesles de paroisses par trois dimanches con-  
seillés entre louise d'her veuve de marie caron de cette  
paroisse d'une part - et de joseph forville fille de joseph  
forville dit pagin neau et de louise de marais le pere et mère  
de cette paroisse d'autre part sans quiconque de concert d'autre  
empêchement que celuy de parenté au troisième degré dont  
les parties ont obtenu dis pères de monseigneur l'abbé trissim  
et reverendissime jean blier evêque de quebec en date du  
cinq fevrier de la présente année je soussigne curé missionnaire  
d'ys maske apres avoir reçu leur matrel consentement de  
mariage leur a donné la bénédiction mystique avec les cere-  
monies prescrites par la stte église notre mère en présence  
de la partie de joseph d'her son pere de j.b. et l'aurent  
d'her oncles de joseph d'her son frere de louise vanas son  
baptême et de la partie de joseph forville dit pagin  
neau son pere et de j.b. l'etendre son oncle et de louise person  
son oncle d'ysmace et joseph forville ses freres et de plusieurs  
autres parents et amis les uns ont signé les autres ont  
déclaré ne scavoit signer l'éponyx a signé de ce requis  
lecture faite

Daniel / Louis d'her

epreuve d'her Catherine Dani  
Josephine frontignie

fr. chrysostome du cast ptre

B. l'an mil sept cent soixante et dix huit le vingt trois fevrier  
par moy pretre curé missionnaire soussigné a été baptisé  
louis